

(Sleeve)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**Nufarm**

**MCPA Ester 500 LV Herbicide Liquide**

Pour l'application aérienne ou au sol pour supprimer la plupart des mauvaises herbes à larges feuilles dans les cultures de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique), d'asperges, et dans les prés et les terres non labourables.

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PRINCIPE ACTIF : MCPA, présent sous forme d'ester de 2-éthylehexyle ... 500 g e.a. /L**

**N° D'HOMOLOGATION 27054 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**AVERTISSEMENT (symbol) POISON**

**NOCIF SI INGÉRÉ  
PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU**

10 L

**Nufarm Agriculture Inc.**  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour  
1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS :**

**Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux et la peau.** Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

**Ne pas utiliser dans des zones résidentielles,** c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon et une combinaison, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un masque pendant le mélange/remplissage.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon et une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un masque pendant le mélange/remplissage. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES :**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas souder ni couper le contenant.

## **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir décontaminé. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. En cas d'ingestion, l'aspiration peut causer une pneumonie chimique. Si on opte pour un lavage d'estomac, le risque de pneumonie chimique doit être pesé en fonction de la toxicité. Si un lavage est administré, l'utilisation d'une sonde à ballonnet endotrachéale doit être envisagée. Contient de l'hydrocarbure pétrolier.

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

#### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE :**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux non ciblés. Ne pas laisser pénétrer les lacs, les étangs ou les cours d'eau. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique Mode D'emploi.

**Ruissellement** : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**Lessivage** : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

### **ENTREPOSAGE ET UTILISATION :**

Ne pas entreposer ce produit avec des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles au MCPA. Lorsque le contenant est vide, le rincer trois fois et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Il faut faire bien attention de ne pas contaminer les fossés d'irrigation ni les réserves d'eau potable domestique. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant contenu du MCPA pour appliquer d'autres pesticides sur les cultures sensibles.

### **ÉLIMINATION :**

#### **ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES - RECHARGEABLES:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**Nufarm**

**MCPA Ester 500 LV Herbicide Liquide**

Pour l'application aérienne ou au sol pour supprimer la plupart des mauvaises herbes à larges feuilles dans les cultures de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique), d'asperges, et dans les prés et les terres non labourables.

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PRINCIPE ACTIF : MCPA, présent sous forme d'ester de 2-éthylehexyle ... 500 g e.a. /L**

**N° D'HOMOLOGATION 27054 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**AVERTISSEMENT (symbol) POISON**

**NOCIF SI INGÉRÉ  
PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU**

**Nufarm Agriculture Inc.**  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour  
1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS :**

**Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux et la peau.** Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

**Ne pas utiliser dans des zones résidentielles,** c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon et une combinaison, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un masque pendant le mélange/remplissage.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** porter une chemise à manches longues, un pantalon et une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un masque pendant le mélange/remplissage. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES :**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas souder ni couper le contenant.

## **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir décontaminé. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. En cas d'ingestion, l'aspiration peut causer une pneumonie chimique. Si on opte pour un lavage d'estomac, le risque de pneumonie chimique doit être pesé en fonction de la toxicité. Si un lavage est administré, l'utilisation d'une sonde à ballonnet endotrachéale doit être envisagée. Contient de l'hydrocarbure pétrolier.

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

#### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE :**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux non ciblés. Ne pas laisser pénétrer les lacs, les étangs et les cours d'eau. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique Mode d'emploi.

**Ruissellement** : Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**Lessivage** : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.



### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **ENTREPOSAGE ET UTILISATION :**

Ne pas entreposer ce produit avec des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou autres herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles au MCPA. Lorsque le contenant est vide, le rincer trois fois et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Il faut faire bien attention de ne pas contaminer les fossés d'irrigation ni les réserves d'eau potable domestique. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant contenu du MCPA pour appliquer d'autres pesticides sur les cultures sensibles.

### **ÉLIMINATION :**

#### **ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES - RECHARGEABLES:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :**

#### **AVERTISSEMENT POUR APPLICATION AÉRIENNE**

Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h. Ne pas épandre par temps mort près des plantes sensibles. Un « nuage » de gouttelettes en suspension peut dériver sur celles-ci lorsque le vent se lève. N'appliquer que lorsque le vent souffle dans la direction opposée à de la culture, de la plantation brise-vent ou du jardin vulnérables.

#### **Mode d'emploi :**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme, épandage en bandes, irrégulier ou double, utiliser des marqueurs appropriés. Le recours à des signaleurs humains est interdit.

#### **Mises en garde concernant l'utilisation :**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

**Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long et une combinaison, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**Précautions spécifiques au produit :**

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, appeler le fabricant au 1-800-868-5444 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial. L'application de ce produit spécifique doit répondre et/ou être conforme à ce qui suit :

**Volume :** Appliquer le taux recommandé dans un volume de pulvérisation d'au moins 30 litres par hectare.

**Plantes sensibles :**

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au MCPA, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ce type de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. À des températures plus élevées, l'évaporation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité. Ce produit peut endommager les pelouses ou les prés s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien pris. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

**NOTE :** L'utilisation d'herbicides peuvent dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables. Si ce produit est exposé à une température au-dessous de -20 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

## **MODE D'EMPLOI :**

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide MCPA Ester 500 LV, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à MCPA Ester 500 LV Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide MCPA Ester 500 LV ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

## **DIRECTIVES GÉNÉRALES - TERRES CULTIVÉES**

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers

(ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

**Pulvérisation aérienne:** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### Zones tampons

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :					
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Tout cultures, bords de route, barrière et végétation, terrain inoccupé	1	1	1	1	4	
Pulvérisation aérienne	<b>Cultures en milieu terrestre destinées à la consommation humaine et animale</b>						
	Asperges	Voilure fixe	5	1	1	1	85
		Voilure tournante	5	1	1	1	70

Céréales, lin	Voilure fixe	1	0	1	0	60
	Voilure tournante	1	0	1	0	50
Graminées	Voilure fixe	1	0	1	1	75
	Voilure tournante	1	0	1	1	60
Légumes (luzerne établie)	Voilure fixe	1	0	0	0	25
	Voilure tournante	1	0	0	0	25
Pâturages, grands pâturages libres	Voilure fixe	5	1	1	1	100
	Voilure tournante	4	1	1	1	80
<b>Utilisations non agricoles</b>						
Bords de route, barrière et végétation, terrain inoccupé	Voilure fixe	30	1	20	1	200
	Voilure tournante	20	1	10	1	100

\*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

#### **Application au sol :**

Appliquer entre 50 et 200 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme. Effectuer la pulvérisation à faible pression (de 200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active.

#### **Application aérienne (y compris les aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante) :**

Appliquer au moins 30 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Le niveau de pression de la rampe doit être de 235 kPa ou moins. Ne pas placer les buses là où la solution pulvérisée pénétrera dans les tourbillons de bouts d'aile.

#### **Préparation de la solution de pulvérisation :**

Verser la moitié de la quantité d'eau ou d'huile requise dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter tout en agitant la quantité requise de produit tel que prescrit pour les différents types d'utilisation, puis enfin le reste de l'eau ou de l'huile tout en continuant d'agiter le mélange. L'agitation assure l'uniformité du mélange à pulvériser.

**Traitement localisé :**

Pour une application avec un pulvérisateur à dos lors de traitement localisé de mauvaises herbes comme le chardon, mélanger 200 mL de produit dans 10 L d'eau. Arroser le feuillage à fond.

**Suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures de petites céréales :**

Ne pas utiliser sur des plantations intercalaires de céréales et de légumineuses. Les mauvaises herbes ne sont pas toutes sensibles également à l'herbicide MCPA Ester 500 LV et ce ne sont pas tous les types qui peuvent être supprimés des cultures de façon satisfaisante. La quantité de produit à utiliser dépendra de la sensibilité et de la tolérance des cultures vis-à-vis la dite quantité. Voir le tableau 1.

NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section "TERRES CULTIVÉES".

**Avoine :**

L'avoine résiste mieux au MCPA qu'au 2,4-D. Effectuer une pulvérisation lorsque les mauvaises herbes sont au stade de la feuille paniculaire (phase d'épiage).

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**Blé, orge et seigle :**

L'herbicide MCPA Ester 500 LV sert à supprimer les mauvaises herbes sensibles dans les cultures de blé, d'orge et de seigle. Les traitements peuvent se faire du stade de 3 feuilles déployées jusqu'au début du stade de la feuille paniculaire. Les traitements effectués entre l'émergence et le stade de 3 feuilles déployées peuvent endommager les cultures, mais ont quand même moins de chance de le faire qu'avec des esters de 2,4-D. Traiter le blé d'hiver et le seigle d'automne au début du printemps, soit dès que les mauvaises herbes apparaissent et que les cultures sont au stade du tallage jusqu'à la phase d'épiage.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**Lin (Ne pas appliquer sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) :**

Appliquer l'herbicide MCPA Ester 500 LV lorsque le lin a une hauteur de 5 cm et juste avant que les bourgeons n'apparaissent. Lorsque des mauvaises herbes résistant au MCPA sont présentes, se servir de l'herbicide 2,4-D Amine 500; prévoir cependant des dommages au lin. Les taux de l'herbicide MCPA Ester 500 LV supérieurs à 1,1 L/ha peuvent causer un retard de croissance qui est toutefois compensé par le rendement supérieur dû à la suppression des mauvaises herbes.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**Asperges :**

Traiter les asperges à l'herbicide MCPA Ester 500 LV juste avant l'apparition des premiers turions. Utiliser 3,5 L/ha. On peut répéter le traitement à la fin de la saison de coupe.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 21 jours.

**Graminées établies - Est du Canada :**

Pour la suppression de la barbarée vulgaire et autres mauvaises herbes annuelles d'hiver sensibles, appliquer à raison de 2 L d'herbicide MCPA Ester 500 LV /ha. Effectuer l'application au début de l'automne.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 90 jours.

**Luzerne et graminées établies - Ouest du Canada :**

Pour la suppression de mauvaises herbes sensibles comme la prêle, le cranson dravier, la bourse à pasteur et autres vivaces ou annuelles d'hiver, appliquer entre 1,1 et 2,0 L/ha d'herbicide MCPA Ester 500 LV avant que les légumineuses et les graminées ne commencent à pousser au printemps.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 90 jours.

**Grands pâturages libres et pâturages de graminées :**

Pour la suppression de mauvaises herbes sensibles, appliquer entre 1,5 et 2,75 L/ha dans suffisamment d'eau pour bien couvrir.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 90 jours.

**APPLICATION - Tableau 1 :**

**Quantités suggérées d'herbicide MCPA Ester 500 LV pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures de céréales (sans contre-ensemencement de légumineuses) et de lin (ne pas appliquer sur les variétés à faible teneur en acide linoléique)**

Mauvaises herbes	Stade de la mauvaise herbe État de la température	Taux L/ha	Hectares traités/20L
------------------	--	-----------	----------------------



Mauvaises herbes sensibles comme : bardane, lampourde, tabouret des champs, sagesse-des-chirurgiens, kochia à balais, chénopode blanc, moutarde (sauf moutarde des chiens et tanaïse verte), laitue scariote, petite herbe à poux, ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, vesce jargeau, radis sauvage, prêle des champs <sup>♦</sup> , cranson dravier <sup>♦</sup> , plantain <sup>♦</sup>	Plantule (de 2 à 4 feuilles) Croissance rapide	700 mL	29
	En bourgeon Temps sec et frais Grave infestation	1,1	18
Mauvaises herbes difficiles à éliminer comme : Armoise absinthe, bardanette épineuse, moutarde des chiens, Lépidie des champs, galinsoga cilié, ortie royale, salsifis majeur, chénopode glauque, pissenlit, amarante à racine rouge, renouée, laiteron potager, mélilot, sarrasin de Tartarie, soude roulante, laitue bisannuelle <sup>♦</sup> , chardon des champs <sup>♦</sup> , bardane <sup>♦</sup> , liseron des champs <sup>♦</sup> , grindelia <sup>♦</sup> , liseron des haies <sup>♦</sup> , renouée persicaire <sup>♦</sup> , laiteron des champs <sup>♦</sup> , tanaïse vulgaire <sup>♦</sup>	Plantule (de 2 à 4 feuilles) Croissance rapide	1,25 <sup>‡</sup>	16
	En bourgeon Temps sec ou frais Grave infestation	1,75 <sup>‡</sup>	12

<sup>♦</sup> Contrôle des parties épigées seulement.

<sup>‡</sup> Les taux plus élevés peuvent causer des malformations et ralentir la croissance. Ce sera cependant compensé par un rendement relativement supérieur dû à la présence de moins de mauvaises herbes.

## DIRECTIVES GÉNÉRALES - TERRES NON CULTIVÉES

Bords de route, barrière et végétation, terrain inoccupé

### Application au sol :

Appliquer entre 100 et 1000 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour bien couvrir.

Pour les traitements localisés de tous les sites d'un pulvérisateur manuel à haute pression, ne pas dépasser 900 L par jour par préposé à l'application.

Pour l'application au moyen d'un équipement manuel, utiliser une concentration maximale de 200 mL de Nufarm MCPA Ester 500 LV Herbicide Liquide dilué avec 10 L d'eau. Pour les traitements généralisés dans des sites industriels, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

### Application aérienne (y compris les aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante) :

Appliquer au moins 30 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Le niveau de pression de la rampe doit être de 235 kPa ou moins. Ne pas placer les buses là où la solution pulvérisée pénétrera dans les tourbillons de bouts d'aile.

**Bords de chemins et suppression généralisée : NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section " TERRES CULTIVÉES ".**

Pour la suppression de grandes mauvaises herbes dans les terrains libres, sur le bord des chemins et le long de vaines clôtures, appliquer suffisamment de solution pulvérisable pour couvrir tout le feuillage. Utiliser l'herbicide MCPA Ester 500 LV à un taux de 3,36 L par hectare. Les mauvaises herbes vivaces à racines profondes comme le liseron et le chardon des champs peuvent demander des applications répétées à mesure qu'elles réapparaissent.